

# Domaine Public

1 8 5 1

Edition PDF  
du 4 janvier 2010

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1850  
du 21 décembre 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Ne pas faire comme si de rien n'était**

Si le droit suisse ne permet pas de juger  
les errements d'UBS, il faut changer le droit  
(André Gavillet)

### **UBS blanchie**

Une banque peut escroquer le fisc étranger en toute  
légalité. Mais ce n'est pas sans conséquences  
(Alex Dépraz)

### **Ce n'est pas en limitant les bonus qu'on évitera la prochaine crise financière**

«Lernen aus der Krise – auf dem Weg zu einer  
Verfassung des Kapitalismus», une réflexion  
stimulante d'universitaires suisses  
(Jean-Daniel Delley)

### **Journaux en rupture, information et journalisme en mutation**

Diminution des recettes publicitaires et nouvelles  
pratiques des consommateurs d'informations  
menacent la presse. Mais le bon journalisme a de  
l'avenir (Yvette Jaggi)

### **Le combat syndical à l'échelle internationale**

Sur la difficulté d'être l'interlocuteur du capitalisme  
mondialisé: un recueil de textes de Dan Gallin  
(André Gavillet)

## Ne pas faire comme si de rien n'était

*Si le droit suisse ne permet pas de juger les errements d'UBS, il faut changer le droit*

André Gavillet (28 décembre 2009)

Une des plus grandes banques mondiales conduite au bord de la faillite, l'économie nationale suisse courant le risque d'être entraînée dans cette chute, la fraude fiscale organisée à grande échelle au détriment d'un pays partenaire, tout ce fiasco financier et moral ne serait passible d'aucune «réprimande», sous réserve de la condamnation de la banque aux USA. Ni la profession (Convention de diligence), ni l'autorité de surveillance (Finma), ni la justice appliquant le droit suisse (*voir l'article suivant*) n'ont trouvé matière à enquêter, à blâmer, à condamner.

L'événement, l'accident, a pourtant eu lieu. Si les instances de contrôle estiment, hâtivement, qu'aucune infraction n'a été commise, c'est que le code est imprécis, ou incomplet. Par exemple, la décision stratégique d'inciter des clients étrangers à la fraude fiscale devrait être

expressément condamnée par notre droit. Ou encore les critères caractérisant la fraude devraient être explicités dans notre législation. Notamment ceux qui ont été retenus contre 4'400 contribuables américains dont les noms seront livrés au fisc. Ces critères ont été connus des représentants (secrétaire d'Etat) de la Confédération qui étaient partie à la négociation, et ils feront l'objet d'une jurisprudence du Tribunal administratif fédéral. Ils concernent en particulier l'importance des montants dissimulés et le recours à des sociétés *off shore*. La loi sur les banques devrait le préciser, donnant ainsi un sens concret à l'activité «*irréprochable*» exigée des établissements bancaires.

Une condamnation des anciens dirigeants aurait marqué la rupture avec les pratiques incorrectes. Elle ne peut être fondée, nous dit-on, ni sur la législation ni sur les

conventions actuelles. On ne balancera donc pas la tête de M. Ospel au bout d'une pique, si ce n'est au figuré. Qu'importe!

Ce qui compte, c'est le repositionnement de l'industrie financière suisse. Elle ne se limite pas à une redéfinition du secret bancaire (fraude, évasion). Elle ne se résume pas à la signature des accords de double imposition. Il faut un geste fort, avant que l'Union européenne et le G20 nous imposent leurs vues. Certains banquiers y songent, mais leurs propositions sont velléitaires. Certains parlementaires motionnent, mais sans majorité. L'initiative devrait venir du Conseil fédéral, conduisant une révision de la Loi sur les banques. Mais, pour y croire, il faudrait que se réalise un double (miraculeux) préalable: le départ de M. Merz, et la reprise du département des finances par un ou une réformiste.

---

## UBS blanchie

*Une banque peut escroquer le fisc étranger en toute légalité. Mais ce n'est pas sans conséquences*

Alex Dépraz (24 décembre 2009)

La justice pénale ne sanctionnera pas les errements d'UBS qui ont mis en péril l'économie du pays. Le Ministère public zurichois a annoncé la semaine dernière qu'il renonçait à poursuivre

l'enquête ouverte contre les anciens dirigeants d'UBS pour escroquerie fiscale, faux dans les titres et gestion déloyale.

Il est souvent difficile de réunir des éléments permettant de

faire aboutir un dossier pénal pour gestion déloyale. Le procureur n'a certainement pas voulu prendre le risque d'un nouveau fiasco après l'acquittement général lors du procès Swissair (DP 1717). Les

moyens pour ce type d'enquête sont encore insuffisants.

L'autre motif avancé par le Parquet pour classer l'enquête fait réagir le profane et mérite quelques explications. Une éventuelle complicité d'escroquerie fiscale ou de faux dans les titres commis au désavantage exclusif du fisc américain n'est pas punissable en Suisse selon le droit suisse.

Le raisonnement juridique est le suivant. Lorsqu'il y a escroquerie ou faux dans les titres commis dans le but d'éluder les dispositions fiscales, on n'applique pas les infractions ordinaires du Code pénal mais les dispositions spéciales des lois fiscales – cantonales ou fédérales selon la nature de la contribution. Ainsi, le droit pénal administratif réprime spécifiquement l'escroquerie fiscale, cas échéant aussi les actes de complicité ou d'instigation à commettre cette infraction. Pour résumer, on considère que ce n'est pas une infraction ordinaire contre le patrimoine mais une infraction contre l'Etat.

Or, le droit public suisse ne protège que les cantons ou la Confédération et non pas le pouvoir fiscal des Etats étrangers. Il en résulte que l'escroquerie ou le faux dans les titres commis en Suisse dans le seul but de léser les intérêts fiscaux d'un Etat étranger ne

sont en principe pas punissables de manière générale. Dès lors que l'infraction pénale n'est pas punissable en Suisse, les complices ou instigateurs de cette infraction ne le sont pas non plus alors qu'ils le seraient si l'escroquerie visait le fisc helvétique.

Certes, le droit fédéral prévoit que la justice suisse collaborera avec les autorités étrangères pour rechercher les auteurs d'une escroquerie fiscale commise à l'encontre d'un Etat étranger. Mais cette règle d'entraide judiciaire internationale, de même que celles contenues dans des conventions de double imposition, ne signifie pas que la Suisse s'est engagée à poursuivre ces infractions au droit public étranger sur son propre sol. Autrement dit, les conseils que l'on appelle pudiquement d'optimisation fiscale ne sont pas sanctionnés par le Code pénal suisse même s'ils consistent à élaborer des procédés astucieux – par exemple par la création de sociétés off-shore et de trusts – pour échapper au fisc étranger (cf. l'interview du professeur Bernasconi à la fin d'un article de *L'Hebdo* du 14.02.2000).

Les pressions internationales, notamment par l'intermédiaire du GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux), se font toujours plus fortes pour que la Suisse

modifie son Code pénal et élargisse la notion de blanchiment d'argent. Selon le Code pénal, seul l'argent provenant d'un crime est considéré comme «sale». Le GAFI demande que cette notion soit étendue aux valeurs patrimoniales provenant de délits, soit notamment aux produits d'infractions fiscales, à tout le moins ceux provenant de l'escroquerie fiscale. En faisant des intermédiaires financiers des receleurs potentiels, on limiterait bien entendu leur tentation d'inciter leurs clients étrangers à frauder leur fisc national. Certains pays comme la France connaissent déjà cette notion élargie du blanchiment. La justice française s'appuie d'ailleurs sur une enquête ouverte pour blanchiment par le procureur de Nice pour utiliser les données récoltées au siège d'HSBC par Hervé Falciani .

Vu l'intensité de l'activité économique dans ce domaine et les nombreux emplois en jeu, on voit mal les autorités suisses prendre l'initiative de cette modification légale. En attendant, les Etats lésés tentent de tirer les marrons du feu par tous les moyens, parfois à la légalité douteuse, notamment en exploitant les connaissances des collaborateurs du secteur bancaire. Qui sera le prochain, après Birkenfeld et Falciani?

## Ce n'est pas en limitant les bonus qu'on évitera la prochaine crise financière

«*Lernen aus der Krise – auf dem Weg zu einer Verfassung des Kapitalismus*»,  
une réflexion stimulante d'universitaires suisses

Jean-Daniel Delley (22 décembre 2009)

Les bonus et autres rémunérations exorbitantes des dirigeants bancaires et industriels, outre qu'ils n'ont aucune justification économique (DP 1738), constituent un objet commode de fixation. L'opinion publique trouve là une occasion tangible d'exprimer une indignation par ailleurs justifiée. Une indignation à laquelle les autorités peuvent répondre à bon compte: en imposant des limitations plus ou moins substantielles à la cupidité de ces dirigeants, ils ne touchent pas aux causes profondes de la crise économique et financière.

Ces causes, il faut aller les chercher dans les dérives d'un capitalisme émancipé du contrôle politique et enivré par la spirale du profit. *Kontrapunkt*, un groupe d'universitaires qui ambitionne d'analyser l'actualité économique et sociale sur la base des connaissances scientifiques, vient de publier un ouvrage éclairant. Conjuguant les approches de différentes sciences sociales, *Kontrapunkt* tente de disséquer la crise pour en rechercher les causes profondes et esquisser les mesures susceptibles d'en éviter la répétition. Survol rapide.

Comment caractériser simplement le capitalisme? C'est un système économique condamné à la croissance. L'investissement doit fructifier, sans quoi personne ne serait

prêt à faire crédit. Ce profit est à son tour réinvesti et génère du profit, et ainsi de suite.

Dans cette «*spirale de la croissance*», pour reprendre le terme de l'économiste saint-gallois Hans Christoph Binswanger, l'inégalité dans la répartition des profits conduits à l'apparition de fortunes et de revenus colossaux. La croissance des fortunes privées n'a plus aucun rapport avec l'évolution économique. Ainsi entre 1950 et 1995 en Allemagne, la fortune financière a été multipliée par 461, le PIB par 141 et le revenu net des salariés par 18.

Si l'on ajoute les vannes grande ouvertes du crédit bancaire, on aboutit à une énorme concentration de moyens financiers à la recherche d'un rendement. La pression à l'investissement est telle que les véhicules classiques – actions, obligations, foncier – ne suffisent plus. Les banques imaginent alors des produits sophistiqués tels que les dérivés, censés assurer profit élevé et sécurité. Ces produits représentent aujourd'hui le double de la valeur des formes classiques de la fortune.

Parallèlement l'intensité et la rapidité des transaction financières ne connaissent plus de limites, un phénomène qui se traduit par le gonflement du bilan des banques. Mais ces dernières n'adaptent pas pour autant le volume de leurs fonds propres, ce qu'exigerait

pourtant une gestion adéquate du risque. Le succès apparent de l'industrie financière n'est pas sans effet sur l'économie réelle qui se voit soumise à des attentes de rentabilité insensées.

Tous les acteurs – banques, agences de notation, pouvoirs publics, économistes – participent de cette euphorie et de cet aveuglement. Les quelques esprits critiques parmi les spécialistes sont moqués.

On connaît l'épilogue: insolvabilité des propriétaires immobiliers pauvres des Etats-Unis; effondrement des produits financiers à haut rendement et truffés de titres hypothécaires pourris dont s'étaient gorgées les banques, amortissements gigantesques imposés à ces dernières qui ferment le robinet du crédit, crise économique, endettement sans précédent des Etats pour relancer la machine.

Pour certains, la tempête est passée, tout peut reprendre comme avant: n'a-t-on pas entendu les patrons d'UBS et de Credit Suisse envisager un taux de rendement de 15 à 20% sur fonds propres? Et les mêmes rejeter un durcissement des prescriptions qui ne ferait qu'empirer la situation?

Or le besoin de règles apparaît évident. C'est leur absence ou leur insuffisance ainsi qu'un contrôle public laxiste qui ont permis ces dérives.

*Kontrapunkt* fixe d'abord l'objectif: faire revenir la finance au principe de réalité. Car ce secteur économique n'a qu'une fonction, soutenir l'économie réelle. L'argent ne crée pas l'argent. Les propositions de relever de manière substantielle le niveau des fonds propres et de ralentir

le rythme des transactions (taxe Tobin ou une autre forme dissuasive de pénalisation) sont connues, même si leur adoption et leur mise en oeuvre sont loin d'être acquises. Mais ces mesures sont encore à mi-chemin de la source de la dérive financière, à savoir la concentration de la richesse.

C'est donc à la répartition actuelle des revenus et de la fortune qu'il faut s'attaquer. En augmentant la part du travail dans l'affectation du profit. En prélevant une proportion beaucoup plus significative des revenus élevés grâce à une fiscalité progressive.

## **Journaux en rupture, information et journalisme en mutation** *Diminution des recettes publicitaires et nouvelles pratiques des consommateurs d'informations menacent la presse. Mais le bon journalisme a de l'avenir*

Yvette Jaggi (4 janvier 2010)

Moins 17%. C'est à ce taux moyen que se chiffre la diminution des recettes publicitaires enregistrée l'an dernier par la presse suisse, tous titres et genres confondus. En novembre 2009 par exemple, les journaux ont encaissé 156,3 millions de francs, soit tout juste 17% de moins qu'en novembre 2008. Les offres d'emploi ont diminué de 42%, les annonces immobilières de 18,5%, les prospectus insérés de 14,3 % tandis que les annonces commerciales et diverses, les plus importantes en volume, ont produit 125,5 millions de francs, en diminution de 13,5%.

Les annonceurs-presse persistants font payer le prix de leur fidélité et posent leurs conditions, notamment en matière de placement. Il est loin le temps où les quotidiens parvenaient à contenir la publicité dans leurs pages paires, réservant les «*bonnes pages*» impaires à la partie rédactionnelle; désormais, l'intervention n'est plus une rareté. Plus significative encore

si possible: la nouvelle tendance à littéralement emballer le journal dans la publicité, à le cacher dans quatre pages de couverture réservées à une marque de prestige, telle Rolex pour *l'International Herald Tribune* du 14 décembre dernier ou Yves Saint-Laurent pour *Le Temps* du 22 décembre.

Voilà qui illustre à l'évidence l'évolution brutale du rapport de forces entre la publicité et la presse, et cela pas seulement sous l'effet de la crise. Car les journaux se trouvent confrontés à des concurrences et difficultés nouvelles: Internet, gratuité, réseaux sociaux comme diffuseurs d'une information individualisée tant au niveau de l'émission que de la réception, de la production que de la réaction, interactivité oblige. Outre les potentialités multiples qu'elle offre en matière de placement et d'animations, la publicité en ligne permet en exclusivité le passage direct, par un simple clic de souris, de l'annonce vue

à la passation de commande, de la découverte du produit à son achat.

Avec une diminution durable de la majeure partie de ses ressources – dont les recettes publicitaires représentaient en règle générale 70% – la presse doit se réinventer un modèle de financement. Lequel devrait prévoir que soit payé moins le prix du journal-papier que celui de la «*marque de presse*», ce que les grands titres sont devenus. Les journaux vendaient un support et un public-cible à leurs annonceurs; ils tendent à se proposer comme un label censé garantir le standing de leurs lecteurs et, presque subsidiairement, la qualité de leur contenu.

Car les besoins des consommateurs d'informations évoluent eux aussi, comme l'a bien décrit entre autres Bernard Poulet dans son livre sur *La fin des journaux et l'avenir de l'information* (Le Débat/Gallimard, 2009). Les fanatiques de *news* à tout prix

se font moins nombreux et plus âgés, au moment même où elles sont accessibles en temps réel dans le monde entier. Les recherches sur le Net deviennent de plus en plus utilitaires et ludiques, ce qui oriente les annonceurs vers les moteurs de recherche et les sites commerciaux, touristiques, etc. Les éditions en ligne des journaux peinent donc aussi à obtenir de la publicité. A partir de là, on trouve des solutions mixtes (sites d'infos commun à plusieurs journaux, comme le

*Tages-Anzeiger*, la *Basler Zeitung* et la *Berner Zeitung* notamment) ou plus radicales, à l'instar de l'exemplaire *The Huffington Post* américain, lancé en mai 2005 comme un site fédérant des articles d'actualité et commentaires signés ainsi que des blogs rédactionnels ou invités, dont l'influence n'a rien à envier à celle des anciens titulaires du «quatrième pouvoir».

Plus important encore, Arianna Huffington, fondatrice du journal-site qui porte son nom,

se sent partie prenante, et pour tout dire dirigeante, d'un journalisme d'avenir. La pratique de ce métier se développera au sein d'une «*presse hybride*» combinant les apports des nouveaux médias (transparence, interactivité et immédiateté) avec les valeurs des journaux traditionnels (honnêteté, sérieux et investigations poussées à fort impact). Une voie étroite sans doute mais certainement prometteuse.

## Le combat syndical à l'échelle internationale

*Sur la difficulté d'être l'interlocuteur du capitalisme mondialisé: un recueil de textes de Dan Gallin*

André Gavillet (3 janvier 2010)

Les multinationales jouent, faisant tourner le planisphère, de la diversité des sites; elles localisent et délocalisent. Au siège, l'état-major de direction prend les décisions stratégiques et centralise les bénéfices ou les investit sur place. Le souci d'efficacité voudrait que les syndicats s'organisent symétriquement. D'une part le terrain, celui des conventions collectives négociées; d'autre part, en interlocuteurs de la holding, les questions générales. Mais ce schéma est théorique. Si le capital accepte (non sans réticences, selon les lieux de production) la discussion des conditions de travail, il ne tolère pas que soit contestée sa planification.

Le syndicalisme international face aux structures concentrées du capitalisme est un contre-pouvoir nécessaire, mais

difficile. Dan Gallin s'y est consacré pendant trente ans. Dans un ouvrage édité avec goût et grand soin par le Collège du travail, il présente son combat et ses expériences: *Fil rouge. Expériences et écrits sur le syndicalisme international*, 2009.

### Formation

Toute société offre, pour accéder aux postes de responsabilité, une échelle sociale et un cheminement éprouvé. Mais ce parcours correct émousse l'inventivité. D'où l'apport précieux de ceux qui ont eu à connaître et à choisir d'autres cultures. Dan Gallin est de ceux-là. Ce qui justifie quelques repères biographiques.

Les enfants de diplomate sont contraints de subir le nomadisme de la fonction

paternelle. Le père de Dan Gallin représentait la Roumanie comme consul général d'abord à Lwow (Pologne), puis à Hambourg, et enfin à Berlin en 1940. Mais pour que son fils n'ait pas à subir une éducation sous influence nazie, il l'inscrivit dans une école française et catholique, quoique sa famille fût de religion orthodoxe et sa mère de culture allemande. En fin de compte, mieux valait fuir l'Allemagne. En 1943, ses parents choisirent Le Rosey, l'internat rollois où furent (sont) formés les enfants de la haute société européenne et orientale. Dan Gallin dit y avoir reçu une éducation «*pointue*». Puis, rejoignant les filières traditionnelles, il prépara à Lausanne à l'Ecole Lémania une maturité fédérale. Attiré, hors programme, par le surréalisme et le trotskisme.

Boursier de l'Université du Kansas, il bourlingue aux USA qu'il parcourt... en autostop, et entre en contact avec une branche du trotskisme, l'ISL (*Independent Socialist League*). Ce qui lui vaudra d'être repéré par le FBI. Son visa échu et non prolongé, il rentre à Genève «chez ses parents», adhère au parti socialiste suisse, après avoir écarté l'idée de faire une carrière politique. Le mouvement syndical, en revanche, offre de manière plus directe des possibilités d'action face au capitalisme. Après quelques contestations et l'achèvement de ses études de sociologie, il devient secrétaire de l'UITA (Union internationale des travailleurs de l'alimentation). Il s'y consacre entièrement, y apportant et son originalité hors des cheminements battus et son réalisme.

### Les sigles et les grandes victoires

Qui, lisant un ouvrage scientifique ou politique, n'a pas eu recours occasionnellement à la table des sigles? Mais pour suivre l'histoire du syndicalisme international, il faut s'avancer dans une jungle de majuscules et savoir distinguer le CESA du CES, ou la CISC de la CISL, quand ce n'est pas la CIA, elle, universellement connue. Ce jeu de sigles a un sens, il traduit la guerre des centrales. D'abord, reflet de la guerre froide, l'opposition entre les appareils d'obédience soviétique et les syndicats libres, mais encore il

traduit la méfiance des Américains envers les syndicats qui, en Amérique latine notamment, sont surveillés par la CIA. On lit aussi dans les sigles la volonté de Bruxelles de soutenir des syndicats qui seront les interlocuteurs privilégiés de la Commission européenne. Et dans ces luttes de pouvoir des appuis sont décisifs, par exemple celui des syndicats nord-américains des bouchers, des boulangers.

Mais l'alimentation a vu se constituer des géants de la production et de la distribution. L'UITA fut amenée à les affronter pour défendre l'existence de syndicats locaux. Des batailles furent gagnées parce que ces multinationales étaient mondialement connues sous leur nom, porteur de leur publicité – Coca-Cola, Nestlé – et donc exposées à une détérioration d'image. Les plus belles victoires furent celles où joua la solidarité syndicale. A citer, celle remportée sur Nestlé qui voulait la dissolution d'un syndicat au Pérou et qui céda sous la menace d'une grève illimitée dans son usine-phare de fabrication de lait en poudre... en Nouvelle-Zélande.

L'UITA ne négocie pas directement mais veille à ce que les droits syndicaux soient respectés. A l'interne, il faut s'assurer que les décisions sont prises démocratiquement, que les femmes sont associées aux décisions. Dans ce combat, le syndicalisme international peut aussi s'appuyer sur l'OIT

(Organisation internationale du travail) qui, issue des Nations Unies, veille par le droit international à faire respecter la dignité des travailleurs.

### Quel socialisme?

En décembre 2000, répondant à un tous-ménages de Christoph Blocher, Dan Gallin publie un essai *Qu'est-ce que le socialisme?* Il parut dans *Domaine Public* et fut encarté dans *Le Temps*.

Les simplismes blochétiens consistaient à affirmer que le socialisme était essentiellement liberticide, de la même famille que le fascisme ou le stalinisme. Il était nécessaire de corriger les erreurs de fait, voire les contre-sens dans l'interprétation des textes cités.

Mais à l'occasion de cette rectification, au sens fort du terme, Dan Gallin rend hommage aux socialistes qui ont inspiré son propre engagement. Notamment à ces hommes, tel Victor Serge, qui eurent, avec un courage intellectuel exceptionnel, à faire front contre le stalinisme, et contre l'ordre capitaliste. Les *Mémoires d'un révolutionnaire* de Victor Serge demeurent un témoignage capital de cet engagement. Quelque chose de cet esprit, et libertaire et organisationnel, se retrouve, trace trotskiste, chez Gallin. On pourrait la définir: une intransigeance non sectaire.